



## État d'avancement du Plan stratégique de la PAC pour 2024

Le rapport de performance 2024 de la Politique Agricole Commune (PAC) présente les paiements effectués entre le 16 octobre 2023 et le 15 octobre 2024, couvrant les demandes soumises lors de la campagne 2023. Ce rapport se base sur des ajustements apportés à la PAC en réponse aux attentes des agriculteurs et aux discussions nationales, simplifiant ainsi certains aspects du système.

En 2024, les paiements directs ont été réalisés comme prévu, bien que des ajustements budgétaires aient été nécessaires en raison d'une demande élevée pour certains régimes écologiques. L'analyse des aides montre que les petites et moyennes exploitations ont bénéficié de la majeure partie des aides. Même si le rapport ne signale pas de paiements d'aide aux investissements, des projets pour un total de 9 millions d'euros ont été autorisés jusqu'au 15 octobre 2024.

L'installation de jeunes agriculteurs a bien progressé, avec 27 jeunes s'installant, dont 4 dans des exploitations biologiques. Cependant, l'aide à la création de bandes et surfaces non productives n'a pas donné les résultats attendus.

Concernant l'agriculture biologique, les surfaces certifiées ont dépassé les attentes, atteignant 10 619,74 hectares. L'introduction à la conversion partielle paraît avoir contribué sensiblement à cette évolution. A noter que la cible de 20 % de la SAU en bio d'ici 2025 a été abandonnée en raison de facteurs économiques et géopolitiques.

Les paiements "verts", comme les MAEC, les éco-régimes et les programmes de biodiversité, continuent de soutenir des pratiques agricoles durables, avec des résultats positifs, notamment pour la préservation des biotopes agricoles et de la qualité de l'eau. Des ajustements sont en cours pour améliorer l'efficacité des mesures liées à l'environnement. Afin de cerner l'envergure complète des impacts de la politique agricole, il faut cependant considérer également les multiples régimes d'aide d'Etat en faveur de l'environnement. En effet, certains régimes écologiques initialement prévus au PSN ont été convertis en aides nationales à cause de budgets insuffisants au PSN pour répondre aux demandes inattendues des agriculteurs pour certaines interventions. D'autres régimes nationaux répondent à des besoins bien spécifiques tels que la réduction de la fumure azotée ou le régime d'aide en faveur de la protection de la biodiversité. Aussi, les aides aux investissements cofinancées sont complétées par des régimes d'aides nationales.

Les 5 stratégies de développement locales Leader ont connu un départ significatif. 23 projets ont été approuvés dans les cinq régions LEADER, dont deux projets de coopération interterritoriale et trois projets de coopération transnationale. Ils sont également accompagnés par un ensemble de mesures nationales pour le développement villageois.

Enfin, plusieurs initiatives nationales, comme le projet « #LetzFarm » et « antigaspi », ont été lancées pour promouvoir des pratiques agricoles durables et réduire le gaspillage alimentaire. Cependant, l'absence de cofinancement européen limite la participation du Luxembourg à des projets internationaux de collaboration entre agriculture, recherche et conseil.

Pour plus de détails, consultez le site [agriculture.public.lu](http://agriculture.public.lu).